



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 608-01

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 14 mai 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 608-01 Règlement modifiant le règlement numéro 608 permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 887 083 du cadastre du Québec situé au 6681, boulevard Laurier, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), et ce, afin de modifier l'implantation et l'aménagement des lieux.

QUE l'objet du règlement numéro 608-01 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 608-01 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 608-01 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 18^e jour du mois de mai 2018.

DIFFUSÉ le 23 mai 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
